



FICHE STANDARDISEE OFFRE EKO PROPRIETAIRE AVEC OPTION ACCES DP+

	Dunés de llengesent	
Caractéristiques de l'offre	Durée de l'engagement	Le Client à la possibilité de souscrire un contrat d'une durée maximum de 5 ans
		lorsque la citerne lui appartient, sauf demande express de sa part pour une durée plus longue
		Sur commande du Client ou à l'initiative de DISTRIGAZ PROVENCE en cas de souscription au
	Initiative de la livraison	·
		service AUTOMATIQUE. Services gratuits et sans surtaxe en cas de livraison sur commande du
		Client.
	Caractéristiques du	Capacité :
	matériel de stockage	500kg à 1750kg citerne Aérienne
de l'ollic		1100kg à 1750kg citerne Enterrée
		DISTRIGAZ PROVENCE offre la possibilité au client d'acquérir une citerne neuve en début de
		contrat. Les citernes à la vente sont les catégories suivantes :
		-1000kg Aérienne pour 3600€ TTC
		-1750kg Aérienne pour 5100€ TTC
		-1100kg Enterrée pour 4152€ TTC
		-1750kg Enterrée pour 5844€ TTC
	Prix	1620.00€ TTC/Tonne . Prix net garanti pendant 24 mois suivi d'une remise de fidélité
		sur Barème EKO PARTICULIER de 15% jusqu'au 60ème mois (hors tacite reconduction).
		Ce prix inclut la TICPE (montant en 2021 soit 79.56€ TTC/T).
		Les variations de TICPE seront répercutées de plein droit sur le prix du GPL.
	Frais de livraison	Aucun Frais si livraison ≥ 501kg
		45€ TTC/T pour livraison entre 301 et 500kg
		72€ TTC/T pour livraison entre 201 et 300kg
		Pas de livraison si commande < 200kg
	Règles de modification de prix	prévoit les règles sur la base desquelles une modification de prix peut intervenir à l'article II.4.a
	(L'article II.4.a des Conditions Générales	
	applicables)	des Conditions Générales. Précisément, les prix mentionnés au barème et leurs évolutions
Prix de la		dépendent notamment :
fourniture du GPL		- de la zone géographique du lieu de livraison
(L'article II.4.a des		- de la consommation annuelle
conditions Générales)		- de la quantité commandée
		- des prix d'accession au produit soumis à la fluctuation des cours internationaux du propane et
		à la variation de la parité euro/dollar
		- de l'augmentation de nos coûts unitaires d'exploitation (frais de passage en dépôt, coûts de
		transport, charges fixes de fonctionnement et de gestion administrative), sous l'impact
		notamment de l'inflation et des évolutions structurelles du marché du GPL
		- des investissements permanents liés au parfait maintien des infrastuctures, de transport et de
		stockage
		- de la fiscalité applicable notamment la TICPE
		- des coûts liés aux obligations réglementaires en matière de sécutité et de mise aux normes
		environnementales des installations de stockage
Frais de mise à	Frais d'installation	Non applicable
	Frais annuels de location	Non applicable Non applicable
disposition de la		Non applicable Non applicable
citerne	Montant du dépôt de garantie ou	Non applicable
(article II.4.b	consignation	
applicables)	(restituée en fin de contrat)	En cas de récornair propriété client le prostation d'entration/resintanence est confiér une le
		En cas de réservoir propriété client, la prestation d'entretien/maintenance est confiée par le
		client à tout professionnel de son choix détenant une qualification de citernier GPL. Si le client
		décide de confier cette prestation à DISTRIGAZ PROVENCE, il lui sera facturé une option Accès
		DP+:
Frais de		
maintenance et		Citerne aérienne Propriété client
entretien de la		129.60€ TTC/an (500kg à 1000kg)
chiti ctien de la	-	165.60€ TTC/an (1750kg)
citerne		103.00€ 11C/all (1730kg)
		103.00€ 11C/all (1730kg)
		Citerne enterrée Propriété client
	Requalification décennale	

	<u>, </u>	
	Frais de retrait de la citerne VIDE	Non applicable
Frais de sortie du contrat (article IV.12.c des Conditions Générales applicables)	Frais de neutralisation éventuelle (dans les conditions de l'article IV.12.b des Conditions Générales applicables)	Non applicable
	remboursement	Non applicable
	Frais dégressifs de résiliation anticipée après installation de la citerne	Pas de frais de résiliation anticipée
	Frais de dossier (en cas de résiliation au- delà du délai de rétractation sans frais de 14 jours et avant installation du réservoir)	Offerts
Autres frais	Visite d'agrément sécurité avant la première livraison	198€ TTC
Options	Installation d'une jauge à distance	Matériel : 324€ TTC et Abonnement : 66€ TTC/an
	Prime changement de chaudière Gaz à Haut Rendement Energétique	400€ TTC sous forme d'avoir gaz + aide fabricant chaudière + primes énergie (nous consulter)
	Prime parrainage	150 € pour la parrain et 150 € pour le filleul
Somme des frais sur la durée du	Cas standard d'une citerne aérienne 1000kg ou enterrée	Installation: Non applicable
contrat, hors fourniture du GPL	1100kg / contrat de 5 ans	Visite d'agrément sécurité : 198€ TTC
et avec retrait de la citerne en fin		Maintenance: suivant tarif du prestataire choisi par le client ou tarif option accès DP+: *648€ TTC pour une citerne AERIENNE 1000kg
de contrat		*870€ TTC pour une citerne ENTERREE 1100kg
		<u>Total frais</u> : 198€ TTC (hors maintenance citerne) ou 846€ TTC (AERIEN 1000kg) ou 1068€ TTC (ENTEREE 1100kg) sur la durée du contrat (si maintenance confiée à DISTRIGAZ PROVENCE) sur toute la durée du contrat de 5 ans
Estimation du coût annuel	Cette estimation comprend l'ensemble des frais sur la durée du	Pour une consommation de 1.37 tonne de GPL dans l'année :
	contrat rapportés à une année ainsi que la fourniture d'une quantité de	<u>Si maintenance confiée à un tiers par le client :</u>
	GPL calculée au prix au jour de la conclusion du contrat et sur la base	2259€ TTC dont 39.60€ de frais
		Si maintenance confiée à DISTRIGAZ PROVENCE :
		2388.60€ TTC réservoir AERIEN 1000kg PROPRIETE CLIENT dont 169.20€ de frais
		2433€ TTC réservoir ENTERRE 1100kg PROPRIETE CLIENT dont 213.60€ de frais

Conformément aux dispositions de l'article L22422 alinéa 1 du Code de la consommation et aux conditions générales applicables "Tout projet de modification des conditions contractuelles à l'initiative du professionnel est communiqué par écrit par ce professionnel au consommateur au moins un mois avant son entrée en vigueur, assorti de l'information, énoncée de manière claire, précise et visible, selon laquelle ce dernier peur, tant qu'il n'a pas expressément accepté les nouvelles conditions, résilier le contrat sans pénalité de résiliation et sans droit à dédommagement, jusque dans un délai de trois mois après l'entrée en vigueur de la modification"